



**Le Président
du Comité de Bassin**

SEANCE DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

DU 07 décembre 2018

—
119^{ème} SEANCE

—
PROCES-VERBAL
—

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE a tenu sa 119^{ème} séance le 07 décembre 2018 au siège de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, à Douai.

La séance était présidée, par Monsieur André FLAJOLET, Président du Comité de Bassin Artois-Picardie,

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
" Sous-collège "		Séance	Mandats
Régions / Hauts de France	CAMBIER Guislain	Présent	
Régions / Hauts de France	DUJARDIN Jean-Marc	Excusé	
Départements / Nord	VALOIS Patrick	Excusé	
Départements / Pas-de-Calais	DISSAUX Jean-Claude	Excusé	
Départements / Aisne	VANNOBEL Bernadette	Présente	
Départements / Somme	HAUSSOULIER Stéphane	Excusé	
Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales / Littoral	ROUZE Thierry	Présent	
Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	DEFLESSELLE Claude	Présent	
Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	CLABAUT Philippe	Présent	
Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	RAOULT Paul 1er Vice-Président CA	Présent	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglomération de plus de 100 000 hab.	DALEUX Lise	Excusée	Mandat à M. DETOURNAY
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglomération de plus de 100 000 hab.	DETOURNAY Alain	Présent	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglomération de plus de 100 000 hab.	PATRIS Jacques	Présent	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglomération de plus de 100 000 hab. / Littoral	RINGOT Bertrand	Présent (arrivé 14h26)	
Communes du littoral	BAILLET Alain	Excusé	
Communes du littoral	COLLAS-HURTREL Laurence	Excusée	Mandat à M. FLAJOLET
Communes du littoral	DACHICOURT Pierre-Georges	Excusé	
Communes ou groupements de com / Divers	MATHON Gilbert	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	COTEL Jacques	Excusé	Mandat à M. PATRIS
Communes ou groupements de com / Divers	THIEBAUT Véronique	Excusée	
Communes ou groupements de com / Divers	FLAJOLET André - Président CB	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	LECLERCQ Jérôme	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	OGIEZ Gérard	Excusé	
Etablissements publics territoriaux de bassin	LENGLET Bernard	Présent	

Etablissements publics territoriaux de bassin	PARENTY Daniel	Présent	
Etablissements publics territoriaux de bassin (VACANT)	VACANT		
Etablissements publics territoriaux de bassin	LEVEUGLE Emmanuelle	Excusée	
Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux ou syndicats mixtes compt dans le domaine de l'eau	BAJEUX Etienne	Excusé	
Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux ou syndicats mixtes compt dans le domaine de l'eau	BOUFFART José	Excusé	
Président d'une Commission Locale de l'Eau	FLAMENGT Georges	Présent	
Député	LECLABART Jean-Claude	Excusé	
Sénateur	DAGBERT Michel	Excusé	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
" Sous-collège "		Séance	Mandats
Agriculture	BRAYER Charlotte	Excusée	Mandat à M.DELCOURT
Agriculture	DEL COURT Luc	Présent	
Agriculture	ROUSSEL Bruno Vice-Président CB	Excusé	Mandat à M.FAICT
Agriculture	FACT Olivier	Présent	
Agriculture Biologique	DECAYEUX Emmanuel	Présent	
Pêche maritime	MONTASSINE Gérard	Présent	
Batellerie	Vacant		
Tourisme	LEPINE Francis	Excusé	
Sylviculture	ANSELIN Hubert	Présent	
Industrie	ROBERT Clément	Présent	
Industrie	DELAUME Jacques	Présent	
Industrie	DESBUQUOIS Luc	Présent	
Industrie	LEFEBVRE Jérôme	Présent	
Industrie	LEMAY Patrick Vice-Président CB / 2nd Vice-Président CA	Présent	
Industrie	LUCQ Chantal	Présente	
Industrie (Indust. Portuaire)	POIRIER Thierry	Présent	
Industrie	POULAIN Olivier	Présent	
Industrie	VANTYGHM Thierry	Présent	
Producteurs d'Electricité	VAVASSEUR Philippe	Présent	
Distributeurs d'Eau	BENARD Didier	Présent	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	SKIERSKI Daniel	Présent	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	CADET Jocelyne	Présente	
Associations agréées de Défense des Consommateurs	BULA Danièle	Excusée	
Associations agréées de Défense des Consommateurs	HIEN Jean-Pierre	Présent	

Associations agréées de Défense des Consommateurs	SIX Alain	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature	BARBIER Luc	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature (littoral)	BAZIN Danièle	Excusée	Mandat à M. BARBIER
Associations agréées de Protection de la Nature	TREDEZ Alain	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature	VERBRUGGHE Ginette	Présente	
Milieux Socio-Professionnels	SALLIOT Pascal	Excusé	
Personnes qualifiées	PRZESZLO Yannick	Excusé	Mandat à Mme DELELIS
Personnes qualifiées	DELELIS Annick	Présente	

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

" Sous-collège "		Séance	Mandats
Préfet de la Région NPDC Picardie(HDF),Préfet Coordinateur de Bassin ou son représentant	LALANDE Michel	Excusé	Représenté par Mme BARDY
Directeur Interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	COUPU Jean-Marie	Excusé	
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	TOULHOAT Pierre	Excusé	
Directeur Général de l'AFB ou son représentant	FAURIEL Olivier (Délégation permanente de M.AUBEL)	Présent	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	GAUTHIER Odile	Excusée	Représentée par Mme DEROO Sandrine
Directeur de l'ARS des HDF ou son représentant	RICOMES Monique	Excusée	Représentée par Mme CHÂTEAU
DRAAF HDF ou son représentant (Intérim)	MAURER Luc	Excusé	Représenté par Mme LACOMBLEZ
SGAR HDF ou son représentant	DINDAR Céline	Excusée	
Directeur Général de VNF ou son représentant	GUIMBAUD Thierry	Excusé	Représenté par Mme MATYKOWSKI Isabelle
DREAL HDF, délégué de Bassin ou son représentant	MOTYKA Vincent	Excusé	Représenté par Mme BARDY et M. PREVOST
DRFIP HDF et du département du Nord ou son représentant	DE JEKHOWSKY Laurent	Excusé	Représenté par Mme ISENBRANDT Marie-Pierre
Directeur Général de l'IFREMER ou son représentant	VINCENT Patrick	Excusé	Représenté par M. HITIER Benoist
DIRECCTE HDF ou son représentant	LAILLER BEAULIEU Michèle	Excusée	
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	RAISON Stéphane	Excusé	Représenté par M. FOURNIER
Directeur Général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ou son représentant	THIBAUT Olivier	Excusé	Représenté par M. DENIS
Directeur Général de la Classe des dépôts et consignations (CDC) ou son représentant	LEMAS Pierre-René	Excusé	

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

		Séance	Mandat
Représentant titulaire au CA	Vacant		
Représentant suppléant au CA	LEFEBVRE Jean-Pierre	Excusé	

Membres Consultatifs

		Séance	
Commissaire au Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie - En cours de remplacement	Repr. par VERGOBBI Bénédicte	Présente	
Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	DOSIMONT Pascal	Excusé	
Président du Comité de Bassin Artois-Picardie, Membre consultatif CA	FLAJOLET André	Présent	
Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	RAYMOND François	Excusé	
Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, Membre consultatif CB	LALANDE Michel	Excusé	
Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	GALTIER Bertrand accompagné de : M. DESCAMPS, Mme MARTIN, M. DOLLET, M. COURTECUISSÉ, M. EUVERTE, M. HALKETT, Mme BOLZAN, Mme DERICQ, Mme LESSENS, Mme CHANTEGREL, Mme LECLERCQ, Mme LEROY, Mme CORDONNIER, Mme PONCET, Mme AUBERT.	Présent	

BH

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal du Comité de Bassin du 05 octobre 2018	X			Unanimité
2	18-B-013	ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR REVISE DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE (20381)	X			Vote à main levée / Unanimité (78 membres inscrits, 47 membres présents, 7 mandats, 54 votants, 54 suffrages exprimés)
3	18-B-014	ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE	X			Election à main levée / Monsieur Luc BARBIER est élu à l'unanimité (62 membres inscrits, 38 membres présents, 7 mandats, 45 votants, 45 suffrages exprimés)
3	18-B-015	ISSU DU SOUS COLLEGE DES USAGERS NON PROFESSIONNELS (20303)	X			
3.2		ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION TERRITORIALE FLEUVES COTIERS AUTHIE CANCHE BOULLONNAIS (20361)	X			
3.3	18-B-016	ELECTION D'UN REPRESENTANT AU COMITE D'ORIENTATION MILIEUX D'EAU DOUCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE FRANCAISE POUR LA BIODIVERSITE (20363)	X			Election à main levée / Madame Jocelyne CADET est élu à l'unanimité (62 membres inscrits, 38 membres présents, 7 mandats, 45 votants, 45 suffrages exprimés)
3.4	18-B-017	ELECTION D'UN REPRESENTANT DES USAGERS NON PROFESSIONNELS A LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE (20365)	X			Election à main levée / Monsieur Alain TREDEZ est élu à l'unanimité (62 membres inscrits, 38 membres présents, 7 mandats, 45 votants, 45 suffrages exprimés)
3.5	18-B-018	ELECTION D'UN REPRESENTANT DES USAGERS A LA COMMISSION INONDATION (20367)	X			Election à main levée / Monsieur Jean-Pierre HIEU est élu à l'unanimité (31 membres inscrits, 24 membres présents, 4 mandats, 28 votants, 28 suffrages exprimés)
3.6	18-B-019	ELECTION DES DEUX REPRESENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE (20369)	X			Election à main levée / Monsieur Jean-Pierre HIEU est élu à l'unanimité (31 membres inscrits, 24 membres présents, 4 mandats, 28 votants, 28 suffrages exprimés)
4	18-B-020	AVIS SUR UNE AVANCE DE TRESORERIE AU PROFIT DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE (20372)				Election à main levée / Monsieur Didier BENARD et Monsieur Clément ROBERT sont élus à l'unanimité (31 membres inscrits, 24 membres présents, 4 mandats, 28 votants, 28 suffrages exprimés) Délibération modifiée remise sur table Vote à main levée selon le décompte suivant : 78 membres inscrits, 48 membres présents, 7 mandats, 55 votants, 3 contre (Messieurs CLABAUT, FLAMENGT, PARENTY) 1 Abstention (Monsieur HIEU) 54 suffrages exprimés
4.1			X			

ORDRE DU JOUR

Points décisionnels

1. Approbation du procès-verbal du Comité de Bassin du 05 octobre 2018
2. Révision du règlement intérieur du Comité de Bassin
3. Elections dans les commissions et autre instance de représentation issues du Comité de Bassin
4. Avis sur une avance de trésorerie au profit d'un autre bassin

Points d'informations

5. Etat d'avancement des SAGE du Bassin
6. Eau et urbanisme : outils de déclinaison de l'eau dans les documents de ScoT et de PLU(i)
7. Première version de l'Etat des Lieux 2019
8. Bilan intermédiaire du Programme de Mesures
9. Politique jeunesse :
Contribution du Parlement des jeunes pour l'eau sur le thème : « La place de l'eau dans la 3ème Révolution industrielle de la région Hauts de France »
10. Assises de l'eau : compte rendu du séminaire du 3 décembre 2018 (remis sur table)
11. Création d'un nouvel établissement reprenant les missions de l'AFB et de l'ONCFS
12. Projet de procès-verbal :
- Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 09 novembre 2018
13. Calendrier des instances 2019

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président André FLAJOLET, ouvre la séance à 14H06.

Il accueille les nouveaux membres :

- Madame Jocelyne CADET, représentant des usagers en remplacement de Pascal SAILLOT, fédération de pêche du Pas de Calais.
- Monsieur Clément ROBERT, représentant des usagers professionnels, entreprise Roquette en remplacement de Monsieur DECOOL.
- Monsieur Didier BENARD, représentant des distributeurs d'eau (Véolia), en remplacement de Monsieur Paul MOUSTY.
- Monsieur Jean-Pierre HIEN, représentant de l'association CLCV Haut de France, en remplacement de Madame Célia PODEVIN

Il remercie Madame LUCQ et Madame LACOMBLEZ, qui participent à leur dernier Comité de Bassin, pour leur implication dans les instances de bassin.

POINTS DECISIONNELS

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE BASSIN DU 05 OCTOBRE 2018

M. FLAJOLET demande si des observations sont à exprimer sur la rédaction du procès-verbal du 05 octobre 2018.

Pas de remarque.

Le procès-verbal du Comité de Bassin du 05 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

2 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR REVISE DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Mme MARTIN présente, en référence au point 2 du dossier de séance l'adoption du règlement intérieur révisé du Comité de Bassin Artois-Picardie.

REMARQUE :

M. FLAJOLET ne fait pas de remarque concernant le projet de règlement intérieur présenté mais indique que la politique de révolution industrielle menée par la Région incite à des partenariats structurés avec l'Agence.

La délibération « ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR REVISE DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE »

n°18-B-013

est adapté à l'unanimité selon le décompte de voix suivant :

- 78 membres inscrits
- 54 votants
- 54 suffrages exprimés
- 47 membres présents
- 7 mandats

3 – ELECTIONS DANS LES COMMISSIONS ET AUTRE INSTANCE DE REPRESENTATION ISSUES DU COMITE DE BASSIN

M. FLAJOLET présente, en référence au point n° 3 du dossier de séance, les élections dans les commissions et autres instances de représentation issues du Comité de Bassin.

3.1 – ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN ISSU DU SOUS COLLEGE DES USAGERS NON PROFESSIONNELS

Membre sortant : M. SAILLIOT Pascal

Candidat : M. BARBIER Luc

M. BARBIER étant le seul candidat, le vote est à main levée.

Monsieur BARBIER est élu à l'unanimité selon le décompte suivant :

- 62 membres inscrits
- 38 membres présents
- 7 mandats
- 45 votants
- 45 suffrages exprimés

Délibération « ELECTION DU VICE- PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN ISSU DU SOUS COLLEGE DES USAGERS NON PROFESSIONNELS »

(n°18-B-014)

3.2 – ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION TERRITORIALE FLEUVES COTIERS AUTHIE CANCHE BOULONNAIS

Membre sortant : M. SAILLIOT Pascal

Candidat : Mme CADET Jocelyne

Mme CADET étant la seule candidate, le vote est à main levée.

Madame CADET est élue à l'unanimité selon le décompte suivant :



- 62 membres inscrits
- 38 membres présents
- 7 mandats
- 45 votants
- 45 suffrages exprimés

Délibération « ELECTION DU VICE- PRESIDENT DE LA COMMISSION TERRITORIALE FLEUVES COTIERS AUTHIES CANCHE BOULONNAIS »

(n°18-B-015)

3.3 – ELECTION DU REPRESENTANT MASCULIN AU COMITE D'ORIENTATION MILIEUX D'EAU DOUCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE FRANCAISE POUR LA BIODIVERSITE

Membre sortant : M. SAILLIOT Pascal
Candidat : M. TREDEZ Alain

M. TREDEZ étant le seul candidat, le vote est à main levée.

Monsieur TREDEZ est élu à l'unanimité selon le décompte suivant :

- 62 membres inscrits
- 38 membres présents
- 7 mandats
- 45 votants
- 45 suffrages exprimés

Délibération « ELECTION D'UN REPRESENTANT MASCULIN AU COMITE D'ORIENTATION MILIEUX D'EAU DOUCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFB »

(n°18-B-016)

3.4 – ELECTION D'UN REPRESENTANT DES USAGERS NON PROFESSIONNELS A LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE

Membre sortant : Mme POTDEVIN Célia
Candidat : M. HIEN Jean-Pierre

M. HIEN étant le seul candidat, le vote est à main levée.

Monsieur HIEN est élu à l'unanimité selon le décompte suivant :

- 31 membres inscrits
- 24 membres présents
- 4 mandats
- 28 votants
- 28 suffrages exprimés

La délibération « ELECTION DU REPRESENTANT DES USAGERS NON PROFESSIONNELS A LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE »

(n°18-B-017)

079

3.5 – ELECTION D'UN REPRESENTANT DES USAGERS A LA COMMISSION INONDATION

Membre sortant : Mme POTDEVIN Célia
Candidat : M. HIEN Jean-Pierre

M. HIEN étant le seul candidat, le vote est à main levée.

Monsieur HIEN est élu à l'unanimité selon le décompte suivant :

- 31 membres inscrits
- 24 membres présents
- 4 mandats
- 28 votants
- 28 suffrages exprimés

***Délibération* « ELECTION D'UN REPRESENTANT DES USAGERS A LA COMMISSION INONDATION »**

(n°18-B-018)

3.6 – ELECTION DE DEUX REPRESENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

Membres sortants : M. DECOOL François, M. MOUSTY Paul
Candidats : M. BENARD Didier, M. ROBERT Clément

M. BENARD et M. ROBERT étant les deux seuls candidats, le vote est à main levée.

Monsieur BENARD et Monsieur ROBERT sont élus à l'unanimité selon le décompte suivant :

- 31 membres inscrits
- 24 membres présents
- 4 mandats
- 28 votants
- 28 suffrages exprimés

***Délibération* « ELECTION DE DEUX REPRESENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE »**

(n°18-B-019)

4 – AVIS SUR UNE AVANCE DE TRESORERIE AU PROFIT D'UN AUTRE BASSIN

M. GALTIER présente, en référence au point 4 du dossier de séance, un avis sur une avance de trésorerie au profit d'un autre bassin.

REMARQUES :

M. RAOULT constate qu'il s'agit du fruit de certaines décisions et qu'il y a eu des contestations concernant le plafond mordant lors des réunions à Paris avec le Président du Comité de Bassin. Il souligne que le budget 2019 présente un excédent de recette qui risque d'être sanctionné par l'Etat à cause du plafond mordant. Il rappelle la décision d'une baisse des redevances de 10 à 20 %. Il appelle à un vote « pour » au nom de la solidarité.

M. PARENTY approuve l'esprit de solidarité mais considère que dans le cas présent il s'agit plutôt d'un esprit de faiblesse. Il vote « contre » l'avis. Il rappelle que le potentiel fiscal d'Artois-Picardie n'est pas le même que celui de Rhône Méditerranée Corse.

M. PATRIS indique que les pauvres vont aider les riches.

M. LENGLET réitère sa contestation sur le fait que l'Etat prenne de l'argent qui avait une destination pour l'eau et pour le territoire. Il souligne être pour une solidarité entre les 6 agences de l'eau et propose de créer un fond de réserve qu'il serait possible d'ajuster en fonction des territoires.

M. PARENTY estime qu'il y avait également la possibilité de revoir le plafond mordant plutôt que de faire fonctionner la solidarité.

M. FLAJOLET explique que nous sommes devant un principe de réalité et l'agence se trouve devant la réalité du plafond mordant ayant obligé à baisser les redevances. Avec malgré tout une ponction de l'Etat. Il souligne que cependant l'Agence Artois-Picardie a des réserves financières contrairement à Rhône Méditerranée Corse. Il indique que la vraie question est de savoir si nous sommes capables entre Agences de trouver une réponse de solidarité à l'une des Agences en difficulté ponctuelle.

Il indique qu'il nous faut dès maintenant, selon les conclusions des Assises de l'Eau, accélérer les investissements et lancer des appels à projets. Il indique que l'Etat cherche des fonds suite à l'abandon de la fiscalité écologique. Il indique que plus la demande de solidarité entre bassins est unies plus elle est forte.

M. DEFLESSELLE s'interroge quant aux dépenses de l'année prochaine sachant que la solidarité Urbain/ Rural est déjà supprimée ainsi que les subventions pour les assainissements non-collectifs.

M. FLAJOLET précise qu'il ne faut pas opposer à la gestion de l'Agence deux décisions nationales qui s'imposent. Il s'interroge quant à la capacité de l'Agence à écrire des appels à projets et renforcer des financements dans le cadre de notre structuration financière qui a été votée par le Conseil d'Administration et le Comité de Bassin. Il indique qu'il faut dépenser les enveloppes non pas par un saupoudrage qui ne servirait à rien mais par la création de nouvelles lignes où le renforcement de lignes existantes. Il s'interroge pour savoir si l'Agence sera capable demain de revisiter les opérations ORQUE qui vont manquer cruellement dans certains secteurs. Il souligne que dépenser de l'argent pour de la solidarité n'est pas inutile. Il comprend qu'il puisse y avoir des problèmes d'équité entre les territoires.

M. TREDEZ précise que tous ces points de trésorerie vont venir à la connaissance du grand public puisqu'il s'agit de l'objet de la consultation. Il est ravi de savoir que l'Agence dispose d'un

fond de roulement important et qu'elle est capable d'aider les femmes du Mali. Il rappelle que le plafond mordant reste un sujet d'actualité. Il précise qu'il est « pour » le prêt à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

M. FLAJOLET précise que l'argent prévu pour la solidarité des femmes au Mali est dans le cadre de la Loi Oudin Santini.

M. DETOURNAY approuve l'effet de solidarité entre les Agences, il indique que néanmoins l'Agence de l'Eau Artois Picardie va payer le 10^{ème} programme de l'Agence Rhône Méditerranée Corse.

M. FLAJOLET souligne qu'au 11^{ème} programme RMC va devoir diminuer ses enveloppes financières de 10 millions d'euros pour pouvoir rembourser l'emprunt à AEAP. Il rappelle qu'il s'agit d'une avance de trésorerie pour surinvestissement.

M. FLAMENGT félicite le Comité de Bassin d'avoir bien géré l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Il s'inquiète concernant le manque de marge de manœuvre et souhaite voter « contre » la proposition.

M. BARBIER indique que l'AEAP est en mesure de faire un prêt à RMC. Il souligne qu'aujourd'hui il y a de nouvelles compétences à mettre en place qui nécessitent que l'on arrête de ponctionner le budget de l'Agence. Il rappelle que la régression des effectifs de l'Agence n'aide pas et allonge les délais de traitement des dossiers. Il indique accepter de payer l'eau plus cher mais pour avoir une garantie du service rendu à l'eau.

M. SIX rappelle que l'eau doit payer l'eau, comme inscrit dans la loi. Il indique être favorable à la solidarité entre les agences sachant qu'il s'agit d'un prêt qui sera remboursé.

M. FLAJOLET reformule afin de savoir si l'Agence de l'Eau Artois Picardie accepte de prêter 10 millions d'euros à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui s'engage à les rembourser sur 2021-2022.

M. LEMAY rappelle que lors du Conseil d'Administration les Industriels étaient d'accord pour une solidarité entre agences et maintient sa position.

La délibération modifiée remise sur table « AVIS SUR UNE AVANCE DE TRESORERIE AU PROFIT DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE »

(n°18-B-020)

est adoptée par le Comité de Bassin selon le décompte suivant :

- 78 membres inscrits
- 48 membres présents
- 7 mandats
- 55 votants

3 voies Contre :

**M. CLABAUT
M. FLAMENGT
M. PARENTY**

1 abstention :

M. HIEN

- 54 suffrages exprimés

POINTS D'INFORMATION

5 – ETAT D'AVANCEMENT DES SAGE DU BASSIN

Mme AUBERT présente, en référence au point 5 du dossier de séance, l'état d'avancement des SAGE du Bassin.

REMARQUES ET DEBATS :

M. LENGLET demande qu'on réunisse les Présidents des Commissions Locales de l'Eau afin de traiter des sujets politiques à traiter qui vont au-delà des animateurs. Il mentionne que les SAGE vont avoir de nouvelles missions comme la gestion quantitative de l'eau. Il rappelle que les SAGE doivent définir les zones à enjeux environnementaux et demande une méthode afin de trouver la solution.

M. RINGOT explique avoir rencontré des difficultés sur le sujet des zones humides avec les agriculteurs.

M. FLAJOLET indique qu'il y a deux questions :

Les nouvelles données d'un possible changement climatique et de ses conséquences dans les territoires mais également la durée probable de l'élaboration d'un SAGE.

M. RINGOT demande quelles sont les obligations en termes de délais ?

M. PREVOST précise que lorsque le SDAGE est approuvé, le SAGE a 6 ans pour se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions.

M. FLAMENGT indique manquer de substances et de disponibilité de la part des services de l'Etat.

M. TREDEZ remarque que le bilan ne comporte pas d'état des lieux de l'appropriation par la population dans son quotidien. Il souligne que les moyens mis à disposition de l'animation n'apparaissent pas non plus et souhaite que le volet concernant l'éducation et l'animation soit plus visible.

M. RAULT indique que beaucoup de SAGE sont dans la phase active et indique qu'il faut faire le bilan des PAPI sur l'ensemble du territoire de l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Il confirme que des investissements lourds se sont réalisés où sont en cours de réalisation. Il rappelle que la GEMAPI fait bouger un certain nombre d'éléments. Il mentionne qu'en ce qui concerne les zones humides, les actions sont lentes mais se précisent.

M. LENGLET souligne que la mise en place des deux SAGE Somme Aval, Somme Amont est un gros travail avec un animateur par SAGE. Il indique qu'il faut construire la solidarité ensemble.

M. FLAJOLET indique que face au besoin d'intégrer les nouvelles données dont le changement climatique, il serait nécessaire d'organiser une réunion de toutes les CLE (Commissions Locales de l'Eau), à la fin du 1^{er} semestre 2019, dans le cadre des conclusions des Assises. Cette réunion permettrait d'avoir tous les acteurs associatifs, professionnels et autres pour une mise à niveau de ce qui se passe de façon positive afin de tracer de nouvelles perspectives et apporter quelques éclairages.

M. PARENTY indique que concernant son SAGE, la connaissance de la ressource en eau est très imparfaite. Il souligne que le SAGE va rencontrer des difficultés à remplir certaines missions.

Mme BARDY souligne que le Préfet a souhaité s'investir dans la journée sur les Assises de l'eau car la question de la solidarité entre les territoires et entre les différents usagers sur la gestion quantitative de l'eau est un sujet important au vu du changement climatique. Elle souligne que l'idée d'une réunion avec les CLE est intéressante afin d'émettre des propositions d'actions mais également partager un certain nombre de connaissances. Elle mentionne que la révision du SDAGE prévoit une grande étude quantitative qui devrait permettre d'apporter une partie de connaissances manquantes.

M. PARENTY complète en indiquant que dans le Boulonnais, des relevés de quantité et de qualité d'eau ont été réalisés. En ce qui concerne la CLE et le SAGE, il apprécie la journée d'échanges animateurs et constate que les termes CLE et SAGE ne sont pas parlants pour la plupart des élus.

M. FLAJOLET précise que dans la journée de travail, il y aura un atelier consacré à la communication et aux supports de connaissance à destination des élus et des associations.

M. BARBIER indique qu'il faut se satisfaire d'avoir une telle couverture par les SAGE. Il rappelle que les SAGE sont des éléments clés de la politique de l'eau en termes de ressource quantitative et qualitative. Il souligne qu'il faut prendre en compte deux paramètres très importants pour les prochains séminaires comme les effets attendus du changement climatique ainsi qu'un effondrement de la biodiversité de l'ordre de 50 % pour 2050. Il mentionne que certaines personnes sont encore persuadées qu'il y a une ressource insondable en eau sur le bassin. Il souligne qu'il est important de commencer à réfléchir à l'intégration de paramètres pour garantir une qualité et une quantité d'eau demain pour l'ensemble des activités à l'échelle du Bassin Artois Picardie.

6 – EAU ET URBANISME : OUTILS DE DECLINAISON DE L'EAU DANS LES DOCUMENTS DE SCOT ET DE PLU

Mme AUBERT présente, en référence au point 6 du dossier de séance les outils de déclinaison de l'eau dans les documents de SCOT et de PLU.

REMARQUES ET DEBATS :

M. PARENTY indique qu'en matière d'urbanisme il est bien souvent compliqué de retranscrire ce qui est écrit dans le SAGE. Il souligne qu'il faut souvent batailler pour faire appliquer les règles.

M. TREDEZ indique que le document est très utile pour le progrès de la politique mais il est limité à un certain cercle de décideurs, d'administratifs et mérite une vulgarisation, étayée d'exemples concrets afin d'être accessible au citoyen lambda.

7 – PREMIERE VERSION DE L'ETAT DES LIEUX 2019

M. EUVERTE présente, en référence au point 7 du dossier de séance la première version de l'état des lieux 2019.

M. HALKETT présente l'état écologique des cours d'eau.

Mme BOLZAN présente l'état chimique des cours d'eau.

REMARQUES ET DEBATS :

M. PATRIS remarque que sur l'étude de milieux se dégagent la validité, la nécessité et la légitimité de l'interface air/eau.

M. TREDEZ précise que le centre d'éducation OUT LAND en Flandre a réalisé sur 6 mois avec l'université de Dunkerque des analyses de l'air pour recherches de toxiques dans les aérosols.

8 – BILAN INTERMEDIAIRE DU PROGRAMME DE MESURES

M. PREVOST présente, en référence au point 8 du dossier de séance, le bilan intermédiaire du programme de mesures.

REMARQUES ET DEBATS :

M. PARENTY demande un résumé de l'état écologique en deux ou trois adjectifs.

M. FLAJOLET précise que si l'on ne change pas de thermomètre, globalement il y a une amélioration, néanmoins le thermomètre est de plus en plus exigeant. Il indique que certains phytosanitaires ont une très longue durée de vie. Il demande s'il est possible d'étudier les résultats de convergence entre l'eau et l'air.

M. LEMAY indique qu'il est difficile de voir l'efficacité du programme de mesures par rapport aux conséquences sur l'état chimique et écologique du fait du changement de thermomètre. Il souligne qu'il est compliqué également de voir les évolutions sur la qualité de l'eau.

M. FLAJOLET indique qu'il y a non seulement le changement de thermomètre mais également le changement des indicateurs mesurés.

M. BARBIER souligne qu'il manque la partie concernant le vivant. Il mentionne que des protocoles sont en cours au niveau des insectes.

M. MONTASSINE indique que la prochaine partie sera l'analyse des masses d'eau littorales et continentales. Il indique qu'une récente étude de l'IFREMER constate une réduction des petites espèces selon le journal le Monde.

9 – POLITIQUE JEUNESSE

Mme DERICQ présente, en référence au point 9 du dossier de séance la politique jeunesse.

Pas de remarque.

Bq

**10 – ASSISES DE L'EAU
COMPTE RENDU DU SEMINAIRE DU 03 DECEMBRE 2018
(REMIS SUR TABLE)**

Mme MARTIN présente, en référence au point 9 du dossier de séance, le compte rendu du séminaire du 03 décembre 2018 des Assises de l'eau.

M. GALTIER précise qu'une synthèse est en cours d'élaboration et que les recommandations émises sur le Comité de Bassin seront transmises au niveau national. En ce qui concerne les pistes d'actions pour le bassin, l'idée est d'identifier un nombre limité de sujets sur lesquels il pourrait y avoir un accent particulier en s'appuyant sur les liens financiers.

Il y a trois sujets en particulier ; la sécurisation des installations d'eau potable ; la question des milieux urbanisés ou fortement anthropisés et assez présents sur le territoire du bassin et sur lesquels il va y avoir des friches ; le milieu rural sur des zones à enjeux pour les ressources en eau qu'il faut protéger dans une vision anticipatrice afin de mettre l'accent sur les questions de protection de la ressource en eau, qu'elle soit souterraine où qu'elle soit au niveau des cours d'eau. Il ajoute que le séminaire a connu une forte participation. Il mentionne qu'il faut profiter de cette dynamique pour organiser des rencontres avec les présidents des CLE et avoir des rendez-vous réguliers plus larges que le comité de bassin afin d'aller encore plus loin.

REMARQUES ET DEBATS :

M. FLAJOLET indique qu'en ce qui concerne la sécurisation des installations d'eau potable, les services de l'Etat en liaison avec les opérateurs de l'eau ont bien pris conscience de la nécessité d'une sécurisation interne dans le circuit de distribution et externe par rapport aux principes de l'intrusion. Il souligne qu'il n'est pas possible d'ignorer que les installations sont relativement fragiles. Il indique que l'on anticipe le combat contre les pluies de chaleur par la renaturation d'une partie des villes en général sur les secteurs les moins intéressants qui sont le plus souvent laissés à l'abandon.

Il souligne que la redéfinition de la cohérence entre l'occupation du milieu et la question de la protection des ressources en eau est un enjeu considérable. Il rappelle que selon la nature des terrains, une pluie peut-être retenue et s'infiltrer où alors courir jusqu'à la rivière. Il indique que selon certains, l'appel à projet peut-être une façon de rendre inéquitable l'accès à des politiques d'avant-garde. Il indique que se serait faire œuvre d'intelligence collective que d'entrer dans les enjeux de demain

**11 – CREATION D'UN NOUVEL ETABLISSEMENT REPRENANT LES MISSIONS DE L'AFB
ET DE L'ONCFS**

M. GALTIER présente, en référence au point 11 du dossier de séance la création d'un nouvel établissement reprenant les missions de l'AFB et de l'ONCFS.

REMARQUES ET DEBATS :

M. FLAJOLET ajoute que les agences de l'eau vont assurer 92 % du financement de ce nouvel établissement, les présidents de Comité de Bassin ont demandé des postes.

M. GALTIER précise que Mme la Secrétaire d'Etat Emmanuelle Wargon va recevoir les directeurs des Agences de l'eau le 21 décembre 2018 et les Présidents des Comités de Bassin en Janvier.

M. FLAJOLET souligne qu'il rencontre Mme Wargon au titre des représentants des maires de France le 15 janvier 2019.

12 - PROJET DE PROCES VERBAL

Le projet de procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 09 novembre 2018 sera envoyé en version dématérialisée ultérieurement.

Pas de remarque

13 - CALENDRIER DES INSTANCES 2019 (PROJET REMIS SUR TABLE)

Le projet de calendrier des instances ne fait pas l'objet de remarque particulière.

M. FLAJOLET remercie les équipes de l'agence de l'eau ainsi que Monsieur GALTIER pour le travail fourni.

Il clôt la séance du Comité de Bassin du 7 décembre 2018 à 16h56.

LE PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN



André FLAJOLET

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE
SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN**



Bertrand GALTIER

ANNEXES

DOCUMENTS REMIS SUR TABLE

DELIBERATION N° 18-B-...

(PROJET)

**AVIS SUR UNE AVANCE DE TRESORERIE AU PROFIT
DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE**

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 7 décembre 2018,
- Vu le 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024,
- Vu la sollicitation du Directeur Général de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, de bénéficier d'une avance de trésorerie de 10 M€ en 2019,
- Vu le budget 2019 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie adopté par le Conseil d'Administration du 30 novembre 2018, qui a inscrit cette dépense en 2019,
- Vu le rapport présenté au point n°4 (1) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 7 Décembre 2018,

Le Comité de Bassin Artois-Picardie **émet l'avis suivant** :

Contexte

- La loi de finances soumet désormais les Agences de l'Eau à un plafond de recettes, qui limite le niveau des redevances dont elles peuvent disposer.

- Ce plafond « mordant » a créé dans certains bassins des tensions sur les trésoreries des Agences de l'Eau. C'est notamment le cas pour Rhône Méditerranée Corse, où le niveau de trésorerie disponible, en 2019, risque de rendre difficile le règlement des dépenses résiduelles du X^{ème} programme.

- Il s'agit d'un effet de transition entre le X^{ème} et 11^{ème} programme, qui se traduit par un besoin conjoncturel de trésorerie. Par la suite, la visibilité sur les recettes conduira à un nouveau "régime permanent" entre les recettes et les dépenses.

- Les bassins ont leur propre politique de redevances. Tant que le plafond n'était pas « mordant », ces politiques pouvaient être indépendantes. De ce fait, les taux pratiqués par Rhône Méditerranée Corse au X^{ème} programme avaient leur propre cohérence, mais ont conduit à une tension de trésorerie dès lors que les recettes ont été réduites sous l'effet du plafond.

- Désormais, les règles de répartition entre agences du reversement au profit de l'Etat, en cas de dépassement du plafond mordant, incitent chaque bassin à ajuster des taux de redevances pour se rapprocher le plus près possible du plafond fixé par la loi. C'est ce que font les bassins Rhône-Méditerranée-Corse et Artois-Picardie.

- Dans ce contexte, Artois-Picardie est sollicité pour une avance de trésorerie au profit de Rhône Méditerranée Corse. Cette opération se ferait aux conditions suivantes :

- versement de 10 M€ en 2019,
- remboursement en deux tranches de 5 M€ avant la fin du 11^{ème} programme.

Le comité de bassin estime que les conditions suivantes permettent de répondre favorablement :

- Cette avance de trésorerie n'entrave pas la réalisation du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

- Cette avance est réalisée dans un contexte d'ajustement des taux applicables dans chaque bassin, pour se rapprocher du plafond de recettes assigné à chaque agence.

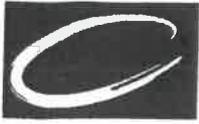
- Le Comité de Bassin est attaché à une forme de solidarité sur la politique de l'eau au niveau national. L'appui conjoncturel est acceptable car, sur la durée du programme, il n'affecte pas le principe selon lequel les ressources financières d'un bassin retournent à ce même bassin (exception faite des prélèvements nationaux).

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE,
SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

André FLAJOLET

Bertrand GALTIER



Comité de Bassin Artois-Picardie

Le Président

Monsieur François DE RUGY
Ministre d'Etat
Ministre de la Transition
Ecologique et Solidaire
Hôtel Roquelaure
264 Boulevard Saint Germain

75007 PARIS

Douai, le 12 novembre 2018

Monsieur le Ministre d'Etat,

Par courrier du 15 Octobre 2018, vous avez consulté de nombreuses parties prenantes sur le projet de création d'un nouvel établissement public de l'Etat, qui reprendrait les missions de l'Agence Française de la Biodiversité et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Cet opérateur serait présent sur l'ensemble du territoire national. Par sa vocation et l'origine de ses ressources financières, il serait naturellement un partenaire privilégié des Agences de l'Eau et des Comités de Bassin.

En tant que Président du Comité de Bassin Artois-Picardie, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, les réflexions, points d'attention et propositions que m'inspire ce projet.

Les Agences de l'Eau ont avec l'AFB et l'ONCFS des liens très forts. Ces deux établissements sont désormais totalement financés par les Agences de l'Eau. Etant désormais compétentes sur le champ de la biodiversité, les Agences de l'Eau interviennent de plus en plus dans des domaines en lien avec les attributions de ces organismes. Avec leurs 11^{èmes} programmes d'intervention, les thèmes du changement climatique et de la biodiversité deviennent un axe directeur de l'action des Agences.

Historiquement, les Agences ont eu avec l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), désormais intégré à l'AFB, des relations de travail intenses. Aussi, pour l'ensemble de ces raisons, il me paraît indispensable que le Conseil d'Administration du futur établissement inclue aux moins deux présidents de Comités de Bassin et un Directeur Général de l'Agence de l'Eau.

S'agissant du financement du nouvel établissement, comme indiqué ci-dessus, il est prévu qu'il soit pourvu par les Agences de l'Eau, c'est-à-dire par des redevances versées par les usagers de l'eau. J'attire votre attention sur l'incompréhension que peut susciter, au sein des Comités de Bassin, le financement d'actions relatives à la chasse ou à la biodiversité « sèche », par des taxes dédiées à l'eau. Aussi, je ne peux que recommander d'abord le respect du principe l'eau et la biodiversité paient l'eau et la biodiversité en réaffirmant le refus de prélèvements sur le budget des Agences, ensuite la mise en place d'une fiscalité plus diversifiée, assise sur des atteintes à la biodiversité, et perçue par les Agences de l'Eau.

Le nouvel établissement a vocation à être représenté localement de façon partenariale. Il me paraît souhaitable qu'il soit actif sur le terrain, tant en matière de police que d'ingénierie. Alors que l'ONCFS et l'AFB sont aujourd'hui membres du Comité de Bassin, je souhaite que cette présence se prolonge et se traduise par une collaboration étroite avec l'Agence de l'Eau.

En matière de recherche, connaissance et expertise, nous avons besoin d'intensifier les actions de collecte de données, mais surtout de diffusion d'informations sous des formes accessibles et utiles. À cet égard, il conviendra de mieux s'appuyer sur la communauté scientifique car dans le champ de la biodiversité, il est fondamental d'approfondir la compréhension des phénomènes en cours, en lien avec le changement climatique, dans une vision prospective : quelles sont les dégradations et menaces ? Quels sont les enjeux ? Quelles sont les réponses ? Le nouvel établissement pourrait avoir un rôle de capitalisation d'informations et études, de valorisation locale des recherches ou expertises conduites au niveau national ou régional, d'élaboration de synthèses à l'échelle du bassin sur les politiques de biodiversité, leurs résultats, les enjeux.

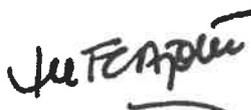
En matière d'appui aux politiques de l'eau et de la biodiversité, il importe que le positionnement institutionnel de l'établissement soit lisible. Son domaine d'intervention doit bien s'articuler avec ceux des autres services ou établissements de l'État. Il me paraît utile qu'il soit présent et actif dans les instances de gouvernance locale de la biodiversité, notamment celles dédiées aux projets de territoire à l'échelle des bassins versants. Il pourrait ainsi aider les collectivités à mieux intégrer la biodiversité dans leurs politiques. Il pourrait promouvoir des outils et méthodes d'intervention adaptés au champ de la biodiversité. Il pourrait également faire connaître et suivre la mise en œuvre sur le terrain de certaines stratégies nationales, comme par exemple la lutte contre les espèces envahissantes.

La sensibilisation aux enjeux de la biodiversité est essentielle. Le nouvel établissement pourrait travailler de concert avec les organismes compétents dans ce domaine, notamment les gestionnaires d'espaces naturels ou les associations de protection de l'environnement.

Enfin, il me paraît important que l'établissement soit à l'écoute des territoires. Que ses initiatives ne soient pas seulement celles de son siège, mais qu'il puisse contribuer à renforcer les politiques nationales par une meilleure prise en compte des réalités de terrain.

Je souhaite la réussite de ce projet. Je puis vous assurer de la détermination du Comité de Bassin Artois Picardie pour rechercher avec le nouvel établissement des modalités de politiques d'eau et de biodiversité ambitieuses et partagées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'assurance de ma plus haute considération.


André FLAJOLE

ms



Arras, le 3 décembre 2018



INTRODUCTION

Dans ce colloque, la première table ronde aborde les questions de sûreté de la ressource en eau potable, notamment face aux nouvelles menaces d'ordre sécuritaire.

Les tables rondes suivantes concernent plus spécifiquement les questions d'adaptation face aux enjeux du changement climatique.

Table ronde 1 : La sûreté de la ressource en eau potable

Le maintien permanent de la satisfaction des besoins prioritaires de la population en eau potable, y compris lors des situations de crise, constitue un enjeu primordial pour les services publics de l'eau destinée à la consommation humaine.

Des actes de malveillance sur une installation d'eau potable peuvent conduire à des situations de crise qui présentent un risque pour la santé de la population. Elles peuvent être coûteuses en gestion, désorganiser les exploitants et les collectivités, restreindre certains usages, voire conduire à une perte de confiance du public dans la qualité de l'eau du robinet.

L'amélioration de la sûreté des installations doit être appréhendée en prenant en compte les aspects techniques, organisationnels et humains.

1. Une cartographie diversifiée des acteurs de la sûreté de l'eau potable

Les acteurs clé de la distribution, de la production et du contrôle de l'eau :

- commune/mairie : la distribution de l'eau est un service public communal. La délégation de ces pouvoirs est possible ;
- les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE) sont les responsables directs des installations de production et de distribution d'eau, ainsi que de la qualité de l'eau. Elles doivent assurer une surveillance permanente de l'eau et participer à l'information des usagers ;
- État (préfet/ARS) : il assure la sécurité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH). Il assure l'instruction des procédures administratives de captages, traitement et adduction eau potable. Il fait réaliser les programmes d'analyses d'eau. Il gère les non conformités et actes de malveillance sur le réseau ;

- L'utilisateur est acteur de l'alerte et de sa protection. Il est responsable de son réseau domestique.

Données régionales :

Sur 4000 unités de distribution (*déf : zone géographique de distribution d'eau de qualité homogène et gérée par un couple unique maître d'ouvrage*) en Hauts-de-France, près de 3800 alimentent des zones de moins de 5000 habitants .

2. Une disparité de la réglementation relative à la protection physique des installations

Différentes réglementations se complètent :

- **Le Code de la santé publique :**

- * L'eau doit être propre à la consommation (contrôle de la qualité de l'eau)
- * Les études de vulnérabilités : en fonction de la taille de l'installation, elles sont obligatoires ou facultatives. Elles doivent permettre de mettre en œuvre un programme d'action de réduction du risque.

- **Le Plan vigipirate :**

Il prévoit les mesures à mettre en œuvre en matière de prévention et de protection des systèmes d'alimentation en EDCH.

Il s'articule autour de fiches qui définissent les mesures socles et additionnelles autour des axes suivants :

- 1 - protéger les composants névralgiques de réseaux d'eau ;
- 2 - exercer la vigilance dans l'exploitation des réseaux d'eau.

- **Le PGSSE (plan gestion de la sécurité sanitaire des EDCH) :**

Il s'agit d'une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau. C'est une stratégie générale de prévention et d'anticipation, évaluation et gestion des risques. Ce plan prévoit la réalisation d'études de danger intégrant les études de vulnérabilité.

3. La réponse de l'État : une organisation et des modalités de gestion des incidents et des crises

- **Le Plan ORSEC eau potable :**

- identification des points de vulnérabilité ;
- organisation et coordination des interventions pour les mesures de gestion nécessaires lors d'événements ;
- définition des différents dispositifs pouvant être mis en place pour assurer l'approvisionnement en eau potable pour la population.

- **Le Réseau des laboratoires BIOTOX -eaux :**

Sous astreinte de prélèvements et d'analyses, les laboratoires du réseau doivent fournir à l'ARS et au préfet, une réponse rapide et précise sur un éventuel risque sanitaire en cas de pollution ou d'acte de malveillance concernant un réseau d'EDCH ou des eaux de loisirs, quelle qu'en soit son origine (accidentelle ou volontaire) et sa nature (biologique, chimique, voire nucléaire et radiologique), s'appuie sur une convention tripartite (ARS/ANSES/LDAR02). Il permet de :

- mettre en place des protocoles allégés et complets afin d'effectuer les levées de doute sur les installations impactées.
- de mettre en place des mesures de résilience/protection sur approvisionnement en eau potable

ENJEUX de la sûreté de la ressource en eau potable

1. Identifier les problématiques rencontrées en matière de sûreté de la ressource.
2. Renforcer le porter à connaissance des mesures d'accompagnement et réponses existantes.
3. Adapter les outils et modes d'action aux spécificités des territoires.
4. Permettre aux opérateurs et aux collectivités de renforcer la protection de l'ensemble des installations, et notamment celles de moindre taille.

La table ronde n°1 pourra débattre de pistes d'actions possibles, comme par exemple :

1. Mettre en place des concertations locales afin d'identifier les problématiques rencontrées en matière de sûreté de la ressource dans chaque territoire.
2. Faire émerger une communauté d'échanges sur les pratiques et les dispositifs de protection au niveau des gestionnaires de services public d'eau.
3. Assurer la cohérence entre les méthodes d'élaboration et de déclinaison du plan Vigipirate, des études de vulnérabilités et des procédures mises en oeuvre par les acteurs locaux.
4. Réaliser régulièrement des exercices afin d'évaluer l'efficacité des dispositifs de protection en place.
5. Mobiliser des moyens concrets pour permettre aux gestionnaires de l'eau d'accroître et d'améliorer la sûreté de la ressource.

Les tables rondes liées au changement climatique

S'agissant des questions d'adaptation face aux enjeux du changement climatique, les 3 tables rondes suivantes abordent les questions de quantité et de qualité de la ressource en eau ainsi que du grand cycle de l'eau.

Face aux risques du dérèglement climatique, l'atténuation, via la limitation des émissions de gaz à effet de serre, est prioritaire. Mais malgré les politiques susceptibles d'être conduites dans ce domaine, les effets du changement climatiques restent prégnants.

C'est notamment le cas dans le bassin Artois Picardie, en particulier dans le domaine de l'eau. En effet, des phénomènes qualifiés d'extrêmes jusqu'à présent, apparaissent de plus en plus fréquemment. On observe ainsi des déficits en eau, préjudiciables à la vie aquatique ou pour tout autre usage anthropique (activités économiques ou eau potable). Il y a aussi, à l'inverse, des excès d'eau à l'origine d'inondations ou de coulées de boues parfois désastreuses.

Les conséquences du dérèglement sont très nombreuses dans le domaine de l'eau. Il est indispensable de s'adapter rapidement à tous les effets prévisibles.

Les aménagements traditionnels tels que les digues de défense contre les submersions ont montré leurs limites. En effet, lors de phénomènes météorologiques extrêmes tels que nous les connaissons aujourd'hui, les ouvrages de défense peuvent se révéler insuffisants et dangereux en cas de défaillance soudaine (ex : rupture d'une digue).

Au-delà de l'aspect sécurité des biens, des personnes et des activités économiques, ces phénomènes extrêmes génèrent des coûts de plus en plus importants, tant pour la prévention que pour la réparation.

L'eau est une ressource précieuse et partagée. En un point et à un instant donnés, la qualité de l'eau intègre des facteurs d'amélioration (ex : épuration) ou de détérioration (ex : pollution) dont il est très difficile d'assurer la traçabilité. De tout temps, l'enjeu de solidarité (amont/aval, producteurs/consommateurs, intergénérationnelle...) a été au cœur du partage de cette ressource pour en garantir l'accès et la qualité. La question de la solidarité a pour corollaire celle de la responsabilité. Il appartient en effet à chaque acteur (habitants, collectivités, agriculteurs, industriels...) d'assurer que ses actions ne viennent pas dégrader la qualité de l'eau mais contribuent au contraire à en garantir la préservation et si possible l'amélioration.

Table ronde 2 : Promouvoir une gestion quantitative de la ressource anticipatrice

Dans ce contexte, la table ronde n°2 vise à promouvoir une gestion quantitative de la ressource anticipatrice.

La ressource en eau (souterraine et de surface) est affectée par le changement climatique. En effet, celui-ci se traduit non seulement par des modifications de température qui conditionnent le grand cycle de l'eau (consommation, d'évapotranspiration, de régimes de précipitations...) mais aussi par des phénomènes climatiques brutaux et localisés (orages, tempêtes, ruissellement, inondations...) qui perturbent le déroulement normal de ces cycles.

La ressource en eau va se raréfier (de façon hétérogène, mais certaine), plusieurs fonctionnalités vont se dégrader, les besoins risquent d'augmenter...Il convient dès maintenant de s'y adapter.

Pour les épisodes de sécheresse, l'adaptation se fait déjà via des mesures de restrictions, de régulation et de gestion des usages. Toutefois l'ampleur du phénomène appelle un traitement plus large et plus profond. La gestion de crise n'est pas une modalité de pilotage pérenne, une stratégie est nécessaire. Le Code de l'Environnement donne des priorités en termes de gestion de la ressource en eau : viennent d'abord la satisfaction des exigences de la santé, la salubrité publique et l'alimentation en eau potable, la préservation de la vie aquatique et du libre écoulement des eaux. La satisfaction des usages économiques et de loisirs venant après dans la hiérarchie des usages visés par la gestion équilibrée.

Sur ce bassin, il convient de prendre des décisions stratégiques et concertées pour gérer cette adaptation et établir un partage qui s'annonce inévitable. Le SDAGE, dont la révision est initiée, apparaît comme le document cadre adéquat pour aborder cette problématique.

ENJEUX de la gestion quantitative de la ressource anticipatrice

1. Comment évaluer l'impact du changement climatique sur la disponibilité de la ressource en eau et de son utilisation ?
2. Comment modifier dès à présent certaines pratiques/processus/usages afin d'en réduire la dépendance ?
3. Comment anticiper et organiser les situations de partage de la ressource entre usages et usagers, aux différentes échelles de temps et d'espace ?

La table ronde n° 2 pourra débattre des pistes d'actions susceptibles, possibles, comme par exemple :

1. Cadre réglementaire voire incitations financières permettant l'amélioration du potentiel de recyclage des eaux (tous niveaux, tous process, tous utilisateurs).
2. Evolution des modèles agricoles et des filières, notamment celles concernant les légumes de plein champs et cultures industrielles
3. Mettre en place au niveau régional un groupe de réflexion régional multipartenarial sur l'adaptation à moyen et long terme des modèles et filières agricoles régionaux.
4. Prévoir un volet quantitatif dans le prochain SDAGE, sur la base d'une étude sur la ressource en eau alimentant l'état des lieux et permettant de produire des données et une méthodologie déclinable au niveau des sous-bassins pour aborder, localement, le partage équilibré de la ressource en eau.

Table ronde 3 : Rechercher des solutions fondées sur la nature

La table ronde n°3 explore les solutions dites fondées sur la nature. En effet, celles-ci présentent un potentiel important de réponse et semblent à ce jour insuffisamment explorées.

Infiltration des eaux de pluies, préservation des zones humides, voici quelques pistes qui permettent à la fois, d'agir sur la qualité et la quantité d'eau, tout en diminuant les coûts liés aux ouvrages.

Ces solutions supposent une anticipation des aménagements à toutes les échelles (SCOT, PLUi, SDAGE, SAGE...) ainsi qu'un fonctionnement transversal des différents services en charge de l'aménagement du territoire. Pour ce dernier, il s'agit de rechercher la cohérence des politiques de l'État, des collectivités, y compris en matière de paysages, voiries, assainissement, milieux naturels.

ENJEUX des solutions fondées sur la nature

Les enjeux de cette table ronde sont précisément :

1. D'examiner comment accroître la résilience des territoires pour accroître nos capacités d'adaptation
2. D'explorer des méthodes innovantes de gestion de l'eau, en ville, en s'appuyant sur les politiques d'urbanisme et d'aménagement

3. D'approfondir les réponses permettant de concilier gestion des zones humides et activités agricoles

La table ronde n° 3 pourra débattre des pistes d'actions susceptibles, possibles, comme par exemple :

1. L'aménagement urbain anticipant les conséquences du changement climatique nécessite une bonne information préalable et une bonne connaissance des possibilités qui sont offertes. C'est le cas par exemple pour la gestion des eaux pluviales, domaine dans lequel nous avons un certain retour d'expérience que l'on peut compiler au travers d'un guide.
2. La gestion du territoire aux différentes échelles que sont le SCOT ou le PLUi implique une très bonne connaissance de nombreux sujets. Concernant la gestion de l'eau, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SDAGE qui est le document de référence de la politique de l'eau. Il est donc important que le SDAGE soit transcrit dans le langage propre aux urbanistes afin d'être compréhensible et utilisable. Un guide faisant le lien entre le domaine de l'eau et le domaine de l'urbanisme serait souhaitable.
3. Le lancement d'un plan de financement exceptionnel d'études et de travaux dans le domaine de la biodiversité et eau en milieu urbanisé (y compris friches)

Table ronde 4 : Préserver la qualité de l'eau, ressource fragile

La table ronde n° 4 s'intéresse à la qualité de l'eau, indissociable des aspects quantitatifs.

Dans un contexte de changement climatique, on l'a vu, la question de la disponibilité de la ressource en eau va se poser de façon de plus en plus prégnante. Mais cette disponibilité quantitative est très dépendante de la qualité de cette eau. Nous constatons déjà, et depuis de nombreuses années, que la baisse de qualité de l'eau dans certains secteurs la rend impropre à la consommation, ce qui oblige à fermer certains captages, à procéder à des dilutions, à ouvrir d'autres captages... contribuant à réduire la ressource disponible. Qualité et quantité sont intimement liées.

ENJEUX de la préservation de la qualité de la ressource

1. Comment mieux garantir une concertation locale permettant un partage des enjeux, des responsabilités pour préserver la qualité de l'eau ?
2. Quels sont les différents outils efficaces à mobiliser pour préserver/améliorer le ressource en eau ?

La table ronde n°4 pourra débattre des pistes d'actions susceptibles, possibles, comme par exemple :

1. Mettre en place outils et références permettant de mieux caractériser, quantifier et valoriser les services écosystémiques rendus par les milieux aquatiques.
2. Développer l'appropriation du volet « gestion des milieux aquatiques » dans la prise de compétence GEMAPI.
3. Lier davantage disponibilité quantitative et qualitative de la ressource en eau dans le prochain SDAGE (estimation pollution/captage/interconnexion...).